

Radars automatiques de franchissement de passages à niveau niveau Verneuil-sur-Avre

Le préfet communique

En France, de nombreux accidents surviennent aux passages à niveau. Chaque jour, 16 millions de véhicules traversent 15 000 passages à niveau. En 2013, 148 collisions ont eu lieu à un passage à niveau entraînant la mort de 29 personnes. Dans 99% des cas, ces accidents sont dus aux comportements à risque des usagers de la route. La majorité des accidents concerne des « habitués », notamment ceux qui résident à proximité des passages à niveau. La routine engendre trop souvent une baisse de vigilance ou une prise de risques qui peuvent se révéler fatales : non-respect de la signalisation, tentative de traversée en force ou passage en chicane.

Ainsi, depuis juin 2008, un plan de sécurisation des passages à niveau a été mis en œuvre, prévoyant notamment le contrôle et la sanction automatique lors du franchissement de passages à niveau alors que les feux de signalisation sont clignotants. Le système fonctionne à l'aide de boucles électromagnétiques (4 par sens de circulation) implantées dans le sol de part et d'autre de la ligne d'effet du feu matérialisée sur le sol en traits pointillés. Ces boucles sont actives lorsque le signal est allumé et détectent le passage des véhicules. Ces derniers sont flashés, par un appareil de prise de vue placé en amont, une première fois au début du franchissement de la ligne, et une seconde fois lorsqu'ils ont poursuivi leur course sur le passage à niveau, que ce soit sur leur voie (passage direct) ou sur la voie adjacente (passage en contournement des barrières dit « en baïonnette »).

En complément, l'instruction du gouvernement du 1er juillet 2014 relative à la mise en œuvre du plan d'actions pour renforcer la sécurité des passages à niveau, doit permettre d'identifier des passages à niveau dont la configuration augmente les risques d'accidents. Ce plan d'actions se décline en quatre axes :

- En finir avec les passages en force,
- Répondre aux besoins des poids lourds et des autocars,
- Améliorer l'information des usagers de la route,
- Sécuriser les passages à niveau dont la suppression ou l'équipement est jugé prioritaire.

La déclinaison et le suivi au niveau local sont assurés par un groupe technique composé de la préfecture, de la DREAL, de la DDTM, et de réseau ferré de France. RFF a procédé au recensement de 32 passages à niveau susceptibles de recevoir un radar de passage à niveau, implantés sur 21 communes.

Des dispositifs de contrôle sont également installés pour réduire les risques.

Verneuil-sur-Avre a ainsi bénéficié de l'installation de deux nouveaux radars, opérationnels depuis ce jour, zéro heure. Ils sont situés à l'intersection de la RD 840 et au passage à niveau n°57.

Je rappelle que le franchissement non autorisé d'un passage à niveau est sanctionné par un retrait de 4 points et par 135€ d'amende (amende forfaitaire minorée à 90€). Le franchissement des barrières baissées peut entraîner une suspension du permis de conduire.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35